

Département
du Nord

C.C.A.S DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Projet de délibération du Conseil d'Administration du 21 mai 2026

CCAS de
CYSOING



Nomenclature : 7.1
2026/10

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 21 mai 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing, Président de droit du CCAS.

Étaient présents : Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Laurent POUIL-LART, Martine HEURTEAUX, Frédéric MINET, Patrick COLIN, Catherine LUCHIER, Guy QUENET, Alain CHANU, Marie-Andrée DEVYLDERE, Bernadette COLLART, Martine HERBAUX, Elisabeth DUFOUR, Elisabeth DHERVILLE, Thérèse CAFFART.

Était absente excusée représentée : Isabelle LEPERS (procuration Marion DUBOIS).

Était absent excusé : Pascal BOILEAU.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents : 15

Nombre d'Administrateur absent représenté : 1

Nombre d'Administrateur absent excusé : 1

POINT 2) Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2025 – CCAS de Cysoing

Le Conseil d'Administration du CCAS de CYSOING

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-31 ;

Vu le budget primitif et les pièces justificatives afférentes à l'exercice 2025 ;

Considérant que le compte administratif recense l'exhaustivité des opérations budgétaires de l'exercice et qu'il a été dûment présenté aux Administrateurs ;

Considérant que, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président s'est retiré avant l'arrêt et le vote des comptes par le Conseil d'Administration ;

Considérant les résultats de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 :

- Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 71 103,93 €, réparties comme suit :
 - Au chapitre 011 (charges à caractère général) : 17 328,84 €, correspondant aux frais liés aux actions du CCAS, aux fêtes et cérémonies, aux assurances, aux taxes foncières et aux achats de fournitures et de prestations ;
 - Au chapitre 65 (charges de gestion courante) : 39 935,68 €, correspondant essentiellement aux aides, secours, bons attribués aux bénéficiaires, subventions et autres charges de gestion courante ;
 - Les dépenses d'ordre (chapitre 042) comprennent les dotations aux amortissements pour un montant de 13 839,41 € ;

- Les recettes réelles de l'exercice s'élèvent à 60 527,12 €, réparties comme suit :
 - Au chapitre 70 : 1 096,57 €, provenant notamment des concessions dans les cimetières et de produits de services ;
 - Au chapitre 74 : 52 000,00 €, correspondant à la dotation de la commune ;
 - Au chapitre 75 : 7 430,55 €, correspondant aux autres produits de gestion courante (revenus des immeubles et autres produits) ;
- Le résultat propre à l'exercice 2025 fait apparaître un déficit de -10 576,81 € ;
- Compte tenu du résultat antérieur reporté (excédent de la clôture 2024) de 32 505,69 €, l'excédent d'exploitation cumulé de la section de fonctionnement s'établit à 21 928,88 € ;

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Exercice 2025	71 103,93 €	60 527,12 €
Résultat 2025	-10 576,81 €	
Résultat antérieur		32 505,69 €
Total	71 103,93 €	93 032,81 €
Excédent d'exploitation cumulé	21 928,88 €	

Considérant les résultats de la section d'investissement pour l'exercice 2025 :

- Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 157 977,52 €, entièrement réalisées au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » ; les crédits inscrits au chapitre 21 (103 458,23 €) n'ayant pas donné lieu à réalisation sur l'exercice et étant prévus pour 2026 ;
- Les recettes globales s'élèvent à 251 482,78 €, comprenant l'excédent d'investissement reporté de 236 852,24 € (clôture 2024), les opérations d'ordre pour 13 839,41 € et le FCTVA pour 791,13 € (le montant des recettes propres de l'exercice étant de 14 630,54 €) ;
- Le résultat de clôture de la section d'investissement avant restes à réaliser s'élève à 93 505,26 € ;
- Considérant la présence de restes à réaliser en dépenses pour un montant de 15 877,20 €, l'excédent de financement cumulé s'établit ainsi à 77 628,06 € ;

Investissement	Dépenses	Recettes
Exercice 2025	157 977,52 €	14 630,54 €
résultat antérieur		236 852,24 €
Excédent de financement	93 505,26 €	
Restes à réaliser	15 877,20 €	
Excédent de financement cumulé	77 628,06 €	

**Après en avoir délibéré, en l'absence de Monsieur le Président,
DÉCIDE, à l'unanimité :**

Article 1 : D'approuver et d'adopter le compte administratif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) tel qu'il a été présenté, faisant ressortir un résultat global cumulé de clôture de 99 556,94 €.

	résultat clôture 2024	résultat de l'exercice 2025	Résultat à la clôture 2025
Investissement	236 852,24 €	-143 346,98 €	77 628,06 €
Fonctionnement	32 505,69 €	-10 576,81 €	21 928,88 €
Total	269 357,93 €	-153 923,79 €	99 556,94 €

Article 2 : De fixer les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2025 aux montants définitifs suivants :

- Excédent d'exploitation cumulé (Fonctionnement) : 21 928,88 €
- Excédent de financement de clôture avant RAR (Investissement) : 93 505,26 €
- Restes à réaliser reportés : 15 877,20 €
- Excédent de financement cumulé net : 77 628,06€

Article 3 : Dit que ces résultats seront transcrits et reportés au budget de l'exercice 2026.

Article 4 : Dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État pour le contrôle de légalité et inscrite au registre officiel des délibérations du CCAS.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président
Benjamin DUMORTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le



ID : 059-215901687-20260521-CCAS2026_10-BF